



APPEL A LA GRÈVE ET A LA MOBILISATION DES PSYCHOLOGUES

Non-respect du statut, conditions de travail sous tension, précarisation des emplois, difficultés hiérarchiques, cadencement de leur carrière trop longue, volonté de paramédicalisation, non respect de la pluralité des approches et donc des formations ... les psychologues peuvent égrainer sans discontinuer les difficultés qu'ils rencontrent, tant dans leur carrière que dans leur exercice.

Aujourd'hui avec le **projet de création d'un ordre des psychologues** et les **réformes qui les inféoderaient au pouvoir médical et contraindraient leurs pratiques**, la Fédération FO des Personnels des Services Publics et de Santé, la Fédération FO Action Sociale, la Fédération UNSA Santé et Sociaux public et privé, ainsi que le SIUEERPP (Séminaire Inter-Universitaire Européen d'Enseignement et de Recherche en Psychopathologie et Psychanalyse) estiment que la coupe est pleine !

Dans ces conditions, elles ont décidé d'appeler **l'ensemble des psychologues à défendre leurs droits et porter leurs revendications en faisant grève :**

Le jeudi 10 juin 2021

**Un rassemblement sera organisé
devant le ministère de la Santé le même jour à partir de 13h30.**

Les Fédérations FO Services Publics et de Santé, FO Action Sociale et UNSA Santé et Sociaux public et privé exigent :

- Le retrait du projet de loi visant la création d'un ordre des psychologues ;
- La réécriture de l'arrêté du 10 mars 2021 pour son non-respect de la pluralité des approches psychologiques en instaurant une vision unique de l'évaluation des enfants présentant certains troubles du développement ;
- Le respect des statuts particuliers des psychologues et notamment le respect de la pluralité des méthodes, outils et orientations théoriques des psychologues ;
- Le respect de la circulaire d'avril 2012, quant à l'évaluation des psychologues et la garantie du maintien de la fonction formation, information, recherche, propre à la profession de psychologue ;
- L'accès direct du public aux psychologues, sans paramédicalisation : les psychologues exigent le respect de la loi de 1985 et le respect de leur autonomie ;
- La revalorisation des grilles indiciaires de rémunération ;
- L'augmentation du ratio promus-promouvables pour l'accès des psychologues à la catégorie Hors Classe ;
- Un plan de titularisation massif des psychologues de la Fonction Publique Hospitalière ;
- La création de postes supplémentaires pérennes dans les CMP, CMPP, afin de répondre décemment à la demande d'un public en souffrance.

Paris, le 26 mai 2021